

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Montréal, le 30 août 2023

Direction du Secrétariat corporatif

Objet : Demande d'accès à l'information
N/D : 06122.05.0799

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information mentionnée en titre, reçue le 18 juillet dernier.

Relativement au premier point de votre demande, vous trouverez ci-après le nombre de billets vendus par l'entremise de notre réseau de détaillants pour les années financières 2013-2014 à 2022-2023.

Année financière	Nombre de billets vendus
2013-2014	411 436 761
2014-2015	427 571 903
2015-2016	447 528 723
2016-2017	426 244 594
2017-2018	434 376 889
2018-2019	448 998 563
2019-2020	437 231 879
2020-2021	371 516 987
2021-2022	433 860 754
2022-2023	425 366 458

Veuillez noter que ces chiffres représentent le total des billets de loteries instantanés, des billets de loteries à tirage, des paris sur événements ainsi que les billets gratuits.

Pour les années 2011-2012 et 2012-2013, considérant que les données n'étaient pas comptabilisées de la même façon, nous devrions effectuer des calculs et des comparaisons afin d'être en mesure de vous donner accès aux informations attendues. Ainsi, au sens des articles 1 et 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la "Loi"), nous ne pouvons donner suite à votre demande pour ces années précises.

En ce qui concerne le second point de votre demande, vous trouverez ci-après tel que demandé les renseignements relatifs au nombre de clients s'étant prévalus du programme d'autoexclusion pour l'ensemble de nos établissements, incluant le jeu en ligne, pour les années 2018-2019 à 2022-2023:

Année	Nombre de clients
2018-2019	5290
2019-2020	6041
2020-2021	7480
2021-2022	7429
2022-2023	8080

Pour les années précédentes, considérant que le nombre de personnes n'était pas comptabilisé de la même façon, nous devrions effectuer des calculs et des comparaisons afin d'être en mesure de vous donner accès aux informations attendues. Ainsi, au sens des articles 1 et 15 de la Loi, nous ne pouvons donner suite à votre demande pour ces années.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

[Original signé]

François Racine
Directeur du Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec

p.j.